



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 mars 2009

MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE
TAXIS SUR LES COMMUNES D'AIFFRES,
BESSINES, CHAURAY, ET NIORT -
AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 13 mars 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

DREMOS

**MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS SUR LES
COMMUNES D'AIFFRES, BESSINES, CHAURAY, ET NIORT -
AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'améliorer le service aux usagers, des discussions ont eu lieu en présence des maires des communes d'Aiffres, Bessines, Chauray et Niort et des représentants des taxis, pour mettre en place un service commun de taxis sur le territoire des communes précitées.

Ce Service Commun regroupe un parc de 25 taxis répartis sur ces 4 communes.

Les discussions ont abouti à un accord entre les 4 collectivités, en concertation avec les taxis, ces derniers pouvant prendre en charge des clients sur les territoires des 4 communes, de manière réciproque.

En vertu de ce principe de réciprocité territoriale, la ville de Niort accepte que les taxis des communes d'Aiffres, Bessines et Chauray, puissent prendre en charge des clients sur le territoire de la commune de Niort, à la condition que les taxis admis à exploiter leur activité sur le territoire de la commune de Niort, puissent faire de même sur le territoire des autres communes.

Dès lors, le service rendu aux usagers sera amélioré, puisque leurs demandes sur l'ensemble des 4 communes pourront être plus facilement satisfaites, en particulier la nuit, les week-end et jours fériés.

De plus, et toujours dans l'optique d'harmoniser les modalités de fonctionnement des taxis sur les 4 communes, il est convenu qu'aucune nouvelle autorisation de licence de taxi ne sera délivrée, sur le territoire des 4 communes, sans l'avis de la commission compétente mise en place dans le cadre de ce service commun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention fixant les règles de fonctionnement du Service Commun de Taxis sur le territoire des communes d'Aiffres, Bessines, Chauray et Niort.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 39 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 5 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER